



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Le 2 janvier je me lève pour aider la sécurité routière !**

**Ouverture des centres de loisirs lundi 2 janvier :**

**Nous ne sommes pas des bouche-trous ! Le mépris ça suffit !**

**La Ville doit accorder cette journée aux personnels d'animation !**

Le 2 janvier sera une journée de centre de loisirs. Ce jour s'annonce particulièrement casse-tête. En théorie, il aurait pu être le jour de reprise pour tous les élèves de France après deux semaines de vacances de Noël. Mais le calendrier scolaire 2022-2023 affiche une date de rentrée décalée au mardi 3 janvier. Pourquoi un tel choix ? **Le ministère de l'Éducation nationale évoque « des raisons de sécurité routière », sans développer davantage !**

**La Ville de Paris compte donc ouvrir les centres de loisirs, sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives de la DASCO et les personnels ! Inacceptable !**

Ni sur le fond : pourquoi permettre aux personnels de l'Éducation Nationale de rentrer sereinement ou de se remettre des festivités du nouvel an...**et mobiliser les personnels d'animation en parallèle ?**

Ni sur la forme : quid du nombre d'enfants potentiellement accueillis ce jour, vraisemblablement bien supérieur à la fréquentation des jours précédents, avec le **risque de conditions d'accueil des enfants et de travail des équipes encore plus dégradées qu'habituellement ?**

**Dans ce contexte, le SUPAP-FSU demande à la Ville de Paris de ne pas ouvrir les centres de loisirs lundi 2 janvier et d'accorder une journée de repos à l'ensemble des personnels d'animation.**

Nous précisons, **donner une journée bien méritée aux collègues** particulièrement mobilisé.es ces dernières années et ayant vu leurs conditions de travail se dégrader considérablement (Covid, non-respect des taux d'encadrement, sous-effectifs aggravés, augmentation du temps de travail...)**...et pas prélever un JRTT** comme au printemps pour le pont de l'Ascension ! D'ailleurs cela tombe bien nous n'aurons pas encore généré de RTT le 2 janvier !

**En attente de la réponse de la Ville, et pour répondre à la demande d'un grand nombre d'animateurs et d'animatrices, notre syndicat dépose ce jour, à titre préventif, un préavis de grève couvrant les personnels d'animation de la DASCO pour la journée du lundi 2 janvier 2023.**

**Ce préavis sera, bien entendu, levé si la Ville accède à notre demande.** Dans le cas contraire, il permettra aux collègues légitimement en colère de se mobiliser et d'exprimer ainsi la volonté d'une prise en compte de notre secteur, respectueuse de toutes et tous, bienveillante et égalitaire.

**Si le préavis est maintenu, vous pourrez faire grève 1h, à la demi-journée ou en journée complète.** Pour information, retrait pour 1h de grève :

*1/210<sup>e</sup> du salaire pour les titulaires et contractuels (6 euros pour un contractuel ou un agent payé 1300 euros net de salaire, environ 7 euros pour 1500 euros, moins de 10 euros pour 2000 euros de salaire)*

*1h de vacation = moins de 10 euros net pour les vacataires.*

Pour rappel, notre syndicat a été à l'initiative des derniers mouvements de grève DASCO pour le secteur de l'animation, sur le temps de travail la semaine du 17 au 21 mai 2021, voir [ICI](#), les 14 et 15 décembre 2021, voir [ICI](#), ou le 13 janvier 2022, voir [ICI](#).

Ces mobilisations massives, environ 40% des personnels d'animation en grève, ont permis de faire reculer la Ville sur le temps de travail des AAAS (passage du niveau de sujétion 2 à 4, soit 45h annuelles de travail en moins, l'équivalent de 7 jours) et ont largement participé à la prise en compte par notre employeur de l'urgence à valoriser notre secteur avec à la clé la mise en œuvre de l'**Arsenal de l'animation** (pour lequel nous restons très vigilants sur les moyens financiers qui seront débloqués) et d'un **plan de déprécarisation** pour l'instant insuffisant au regard de la précarité dans l'animation.

Lors de ces mobilisations, le SUPAP-FSU a innové en proposant aux équipes de faire grève 1h de 11h30 à 12h30 sur l'interclasse, avec à la clé la fermeture de centaines d'écoles et un impact financier réduit pour les collègues.

Si nous devons maintenir le préavis de grève du 2 janvier, cette possibilité de grève d'1h à la prise de service (8h15-9h15 ou 8h30-9h30) empêcherait tout accueil d'enfants avant 11h30 (commande repas pour enfants préinscrits) ou 13h30 (enfants non-inscrits). La perturbation du service serait là aussi conséquente pour un cout relativement modeste.

Paris, le 18 novembre 2022

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)

